

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 118 (2010)

Artikel: L'implantation précaire des paysans d'Aulps à Lavaux au XVIe siècle
Autor: Bastian, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847049>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jean-Pierre Bastian

L'IMPLANTATION PRÉCAIRE DES PAYSANS D'AULPS À LAVAUX AU XVI^e SIÈCLE

Au cours des XV^e et XVI^e siècles, la population de Lavaux se renouvela considérablement par le biais de courants migratoires successifs. La peste noire de 1349 avait fait chuter plus ou moins intensément le nombre des feux dans toute l'Europe. Tandis qu'en Pays de Vaud les épidémies récurrentes se poursuivirent¹ et ne permirent pas une reprise démographique soutenue, dans certaines vallées alpines, la croissance fut significative dès le milieu du XV^e siècle². À Lavaux, un flux continu de migrants en provenant vint alors combler le déficit d'hommes et de bras. Un premier réseau de maçons lombards issus de la paroisse Saint-Georges du Val Divedro dans l'Ossola s'établit dans les hameaux et les bourgs viticoles. Il s'épuisa dès les années 1510. À partir des années 1480, un second flux se nourrit de paysans de montagne de la haute vallée du Giffre dans le Faucigny, principalement des paroisses de Samoëns et de Sixt. D'abord métayers sur les terres situées sur les Monts appartenant aux bourgeois des bourgs et villages de Lavaux, ils défrichèrent des tenures en lisière de Jorat cédées en abergement perpétuel par les Conseils des grandes paroisses de Lutry et de Villette. Ce deuxième courant de population se poursuivit, mais il se ralentit considérablement dès le milieu du XVI^e siècle³. Les listes de réception à la bourgeoisie et les fonds notariaux révèlent un troisième flux migratoire de paysans de montagne émigrés cette fois du haut-Chablais, en particulier du Val d'Aulps⁴ dont la torrentueuse Dranse de Morzine est rejointe par celle d'Abondance près de Reyvroz et se jette dans le Léman entre Amphion et Thonon, face

¹ André Guisan, «La peste à Lausanne et dans le Pays de Vaud», *Revue suisse de médecine*, N°s 10-12, 1917, pp. 181-191, 210, 217 et 223-236.

² Nicolas Carrier, *La vie montagnarde en Faucigny à la fin du Moyen Âge. Économie et société, fin XIII^e-début XVI^e siècle*, Paris : L'Harmattan, 2001, pp. 96-97.

³ Jean-Pierre Bastian, «L'émigration des maçons lombards de Varzo vers Lavaux aux XV^e et XVI^e siècles», *RHV*, N° 116, 2008, pp. 177-203 et du même auteur, «La colonisation des Monts de Lavaux et du Jorat par les paysans du haut-Giffre au tournant du XV^e siècle», *RHV*, N° 117, 2009, pp. 189-216.

⁴ En 1961, par décret de l'État français, l'ancienne orthographe Aulph devint Aulps. Au XVI^e siècle, on écrit le plus souvent la Vaux d'Aulx.

à Lavaux. Il fut plus tardif et débuta durant la première décennie du XVI^e siècle pour se prolonger tout au long du siècle et même au-delà. Il s'agira d'en comprendre les caractéristiques et d'en saisir la dynamique.

LE VAL D'AULPS : UNE SEIGNEURIE ECCLÉSIASTIQUE FACE À LAVAUX

En remontant la Dranse, on passe rapidement des 600 mètres d'altitude d'Ar moy aux 800 mètres de La Vernaz pour s'élever à une moyenne de 1000 mètres en entrant dans une vallée encaissée, du Biot à Morzine et aux Gets en passant par Seytroux, Saint-Jean-d'Aulps, Essert-Roman et La Plagne. Le hameau de La Vernaz commande l'entrée de ce qui était un espace de peuplement dense au début du XVI^e siècle, fermé par les deux verrous naturels que constituaient le passage de la Garde et les Tines⁵. Depuis la donation à l'abbaye de Notre-Dame d'Aulps de *toutes les terres de la vallée jusqu'au sommet des montagnes* par les Seigneurs du Faucigny en 1319 et 1365, les habitants se trouvaient sous sa tutelle. Les paroisses de Saint-Nicolas du Biot et de Saint-Jean-Baptiste d'Aulps en dépendaient et, dès 1505, la paroisse Sainte-Marie-Madeleine de Morzine, filleule de celle d'Aulps. La colonisation de la vallée s'était effectuée dès la dernière décennie du XI^e siècle par les moines cisterciens qui avaient fondé l'abbaye. Les premiers documents faisant référence à leurs biens mentionnent les terres sur lesquelles travaillaient des frères convers et des hommes taillables reçues en donation comme ce fut le cas en 1233 pour ceux de Seytroux et de Gys⁶. L'inventaire de 1189 cite vingt granges avec toutes leurs possessions en particulier dans le Val d'Aulps à La Vernaz, au Biot et à Morzine ainsi que six alpes relevant de son fief (Avoriaz, Chaux-Fleurie, Morzine, Fréterolle, Embel et Oiel). Les propriétés et l'influence de l'abbaye s'étendaient bien au-delà en Chablais, entre Dranse et Arve où elle disposait de diverses donations depuis le XIII^e siècle⁷. Dans la vallée de la Menoge (Combe de Boège), l'église Saint-Pierre d'Habère était sous son patronage depuis 1238 avec toutes ses possessions en alpage (Diomaz) et forêts, en particulier les granges de Poche, de Boège et de Saxel, et en amont

⁵ ADS, SA 2027,1569, f. 97-112. Paul Guichonnet, «L'émigration alpine vers les pays de langue allemande», *Revue de géographie alpine*, N° 36/4, 1948, pp. 533-576, citant Gonthier (1905) indique pour la Dranse, en amont de Saint-Jean d'Aulps que l'on passa de 1400 âmes en 1400 à 2000 en 1481 et à 6658 en 1798.

⁶ AAT, I-5, 1233, «Donation faite à l'abbaye d'Aulps de certains hommes taillables de Seitrou et Gys». Cf. aussi Mémoires, 1843, Document 318, Abbaye d'Aulps, Donations de taillables. Cf. aussi Jean-Christophe Richard, *Chronique de Morzine, L'histoire de Morzine des origines à nos jours*, Morzine: Chez l'auteur, 2008, 540 pages.

⁷ AAT, I-1 à 15, en particulier, I-1, 1180, Saint Cergues, I-5, 1233, Seytroux, I-7, 1236, Habère, I-4, 1321 et 1326, Le Biot. Cf. Arnaud Delerce, *Recherches sur le chartrier d'Aulps. Reconstitution, édition et commentaire des chartes d'une abbaye cistercienne de montagne, 1097-1307*, thèse de doctorat sous la direction de Jacques Chiffolleau, Paris: ÉHESS, 2009, 3 tomes.

de la vallée voisine du Rissois celle de Mégevotte ainsi que celles du Borjat et de Neydens à Saint-Cergues près d'Annemasse⁸.

Dans l'orbite de la vallée d'Aulps, mais aux confins du Chablais et du Faucigny, se trouvait aussi la paroisse des Gets. Elle occupait les deux petites vallées du torrent des Gets et de celui du Bochard, respectivement commandées par le chef-lieu paroissial et par le village de la Côte d'Arbroz. Elle se distinguait du reste de la vallée d'Aulps, parce qu'elle ne dépendait pas des cisterciens et faisait partie du mandement de Taninges dans la vallée du Giffre avec lequel le territoire de la paroisse communiquait par son versant sud. Les bénédictins du prieuré des Contamines dans la vallée de l'Arve en avaient obtenu la donation. Dès le milieu du XIV^e siècle, il existait une *universitas* qui regroupait tous les habitants en tant que consorts de divers communaux abergés par les bénédictins⁹. Cependant, les liens de la population de la paroisse avec le Val d'Aulps étaient étroits, car il en était le débouché naturel. Bon nombre de ses habitants y avaient essaimé dans la mesure où après la Grande peste de 1349, les religieux d'Aulps, constamment à la recherche d'argent frais, abandonnèrent l'administration directe de leurs domaines et devinrent des rentiers du sol. Ils louèrent leurs terres aux paysans qui dépendirent de l'abbaye transformée en seigneurie ecclésiastique. Avec la quasi-disparition de la main-d'œuvre converse, l'abbaye se développa en une entité féodale disposant d'un grand nombre de taillables qui lui étaient liés et qui tentèrent même de se révolter contre les abus juridiques et fiscaux à plusieurs reprises entre 1310 et 1435. L'abbé de Balerne visitant Aulps en 1486 en laissa un tableau peu flatteur. Le cloître avait brûlé jusqu'aux fondations deux ans auparavant, et les moines qui vivaient en concubinage étaient, selon lui, la «risée de la Savoie». La situation se redressa lorsque les Valaisans occupèrent la vallée de 1536 à 1569 et firent de l'abbaye, dès 1538, le siège de l'un de leurs trois gouvernements du Chablais (Évian, Aulps et Monthey)¹⁰. Ils rétablirent des abbés réguliers et Aulps retrouva alors une certaine influence, même si plusieurs moines firent cause commune avec la population contre les occupants lors

⁸ D'amont en aval de la haute vallée de la Menoge s'égrainent successivement les villages d'Habère-Poche, Habère-Lullin, Le Villard, Boèges, Bogève, Saint-André de Boèges et Axel sur la hauteur. Cf. Abbé J. Mouston, *Le Villard et la vallée de Boèges avant la Révolution*, Annecy: Imprimerie commerciale, 1914. Pour la vallée du Rissois, il s'agit des villages de Mégevotte, d'Onnion et de Saint-Jeoire.

⁹ Nicolas Carrier, *La vie montagnarde..., op.cit.*, p. 504. Hippolyte Tavernier, *Monographie des Gets et de la côte d'Arbroz*, Annecy: J. Niérat, Mémoires et documents de l'Académie salésienne 9, 1886, pp. 161-182.

¹⁰ Gérard Delaloye, *Un Léman suisse. La Suisse, le Chablais et la neutralisation de la Savoie, 1476-1932*, Yens/Morges: Cabédita, 2002, p. 16. André Donnet, «L'occupation du Chablais oriental par les Valaisans (1536-1569)», *Vallesia*, N° 15, 1960, pp 155-177. Cf. aussi l'article «Abbaye d'Aulps», Wikipédia, Encyclopédie libre et [www-aulps.fr].

d'une rébellion matée en avril 1539. Après cet épisode, les Valaisans tentèrent de faire d'Aulps un pivot de leur pouvoir, leurs gouverneurs logeant dans l'abbaye. Aulps devint alors le centre politique, administratif, judiciaire et fiscal de toute la vallée ainsi que des paroisses de Poche, Habère et Mégevette qui en dépendaient et formaient une enclave valaisanne dans le reste du Chablais occupé par les Bernois. La population du troisième flux migratoire vers Lavaux provint en grande partie des villages et hameaux situés dans les vallées de la Dranse, de la Menoge et du Risse où se trouvaient les biens de l'abbaye d'Aulps sous domination valaisanne qui furent réintégrés au duché de Savoie en 1569.

UNE IMPLANTATION PRÉCAIRE

Il faut attendre le début du XVI^e siècle pour voir apparaître dans les sources paroissiales de Lavaux les premières mentions de paysans issus du Val d'Aulps. Claude Clément de Saint-Jean-d'Aulps *demeurant à Lutry* fut un des premiers, cité pour avoir taillé des *sapelles* (échafauds) et être rémunéré par le gouverneur en 1507. Peu après, en janvier 1510-1511, il fut abergé pour *un mas de terre, bois et pré de quinze poses* situé en *Margot*. De même, Thomas Lavanchy de la Plagne résidait au *Voisinant* dès 1508, et François son fils reçut en abergement en 1512 un *morceau de terre et bois de quatre poses en la Riondoneyre*. Par ailleurs, Pierre Cottet du Biot acquit en 1513 de la même manière *un mas de bois en Praz Lugrin*¹¹. Comparé à la trentaine d'abergements, pour la plupart antérieurs, de paysans issus du haut-Giffre, ces trois uniques cas reflètent un courant migratoire encore faible et la difficulté à trouver des terres, les râpes étant déjà presque entièrement défrichées et colonisées à ce moment-là. Dans la grande paroisse de Villette, les nombreux abergements furent exclusivement octroyés aux Lombards, aux paysans du haut-Giffre ou à des bourgeois des villages. Par ailleurs, l'achat de vignes par des migrants de la vallée d'Aulps fut extrêmement rare; le seul cas repéré est d'autant plus exceptionnel qu'il s'agit d'une femme, Françoise fille de feu Jean Antonioz des Gets, demeurant à Lutry en 1526. Elle acquit pour quarante-trois florins deux fossoriers de vignes *en Collonges* vendus par le notaire Jean Marsens dont elle était l'épouse¹². Cette exception mise à part, le métayage plutôt que l'abergement ou l'achat de biens fonciers devint la norme pour les nouveaux-venus. Claude Michod de la paroisse de Vacheresse dans le val voisin d'Abondance illustre une réalité sans doute plus générale. En 1512, il reçut en amodiation à tiers-fruit pour neuf ans une moille située en *Praz Périsson* appartenant à Aymonet Couriard de Grandvaux qu'il devait alors restituer à la

¹¹ ACL, Rouge A2, 1506-1507, f. 11. ACL, Noir B3, 1508-1541, f. 4v; ACL, Bleu K2, 1385-1525, f. 54, 68 et 71; ACV, Di 99/1, François Philippon, 1502-1520, f. 37.

¹² ACV, Dg 90/4, Pierre Deneschel, f. 200, 15 février 1525-26.

fin du contrat en devant «extirper la moille et y construire une grange avec trois corps de trente pieds de long». Les Couriard comme la plupart des propriétaires de terres sur les hauts de Lavaux eurent recours à cette main-d'œuvre temporaire. En 1533, leur *grangier* était Pierre Cottet du Biot, en 1565 Jean Jaques de la paroisse du Villard (Combe de Boège) et en décembre 1567 Jaquemoz Antonioz des Gets¹³. Peu après, ce dernier prit en amodiation à mi-fruit pour trois ans la grange de Jacques Piccard d'Aran située *en la Riondonnaire* sur le Mont de Lutry avant qu'en 1574 François Baud des Gets prenne la relève. En avril 1565, Claude Jandet de la paroisse d'Habère en avait fait de même avec la grange de Jean Vuanaz d'Aran située sur les Monts de Villette *en la Racynaire*¹⁴. La diversité de provenance des *grangiers* souligne une migration qui concerna l'ensemble des dépendances de l'abbaye d'Aulps aussi bien que les villages du val. Rares sont ceux qui comme Pierre Buet de La Plagne purent acheter en août 1512 un mas de bois de quatre poses *en Neuf Fontaine* au-dessus du Châtelard¹⁵. Encore plus rares ceux qui, comme Mermet et Pierre Gindroz des Gets, eurent accès à une fraction d'abergement par héritage, leurs femmes étant sœurs de Claude Bovet dont le père venu de Mathonex, paroisse de Samoëns, avait acquis dès 1504 un mas sur les hauts de Lutry, en *Condemines*. En 1545, ils s'en partageaient une portion congrue advenue d'abord à Claude Bovet, puis à Nicolas Crétet des Gets alors qu'une autre fraction appartenait à leur beau-frère Jean Plantin de Saint-Jean-d'Aulps qui avait acquis des terres à Montpreveyres¹⁶. Il s'agit du cas exemplaire d'un réseau familial de migrants croisant une famille de la paroisse de Samoëns et des familles des Gets et d'Aulps déjà liées à l'origine par des liens matrimoniaux¹⁷.

La plupart des immigrés du Val d'Aulps connurent une situation précaire et instable. Ainsi, des trois abergataires de 1511-1513, Claude Clément était décédé, et ses filles se partagèrent le bien au bénéfice de leurs conjoints¹⁸; en 1534, Pierre Cottet ne possédait plus de terre et, bien que maître charpentier (chappuis), il servait en tant que *grangier*

¹³ ACV, Di 21/1, Rod Chalon, 1502-1520, f. 124; Di 19/1-3, Jean Chalon, 1529-1558, fol.11; Di 48/1-2, 1565-1570, Claude Deplace, f. 60. ACL, Rouge A9.

¹⁴ Son fils Nicolas avait épousé la fille d'Humbert Cottet du Biot demeurant à Lutry. Cf. ACL, Bleu A1, 17 février 1533-34, f. 122v. et 2 juillet 1534, fol. 13; ACV, Di 48/1-2, 1565-1570, Claude Deplace, f. 1; ACL, Bleu A3, 14 juin 1574, f. 49.

¹⁵ ACV, Di 113/2-3, Aymon Sordet, 10 août 1512 et 16 janvier 1512-13, f. 7.

¹⁶ ACL, Rouge A4, 1545; ACL, Bleu K2, f. 49-50 et Bleu K10, f. 226.

¹⁷ Les liens entre familles des paroisses de Sixt et de Samoëns et celles de la vallée d'Aulps semblent avoir été fréquents comme dans le cas des Amoudry du Biot cousins des Amaudruz de Verchaix, paroisse de Samoëns. ACV, Di 48/1-2, Claude Deplace, 1565-1569, f. 58.

¹⁸ ACL, Bleu Z2, f. 48.

les Couriard de Grandvaux¹⁹. Les hoirs de François Lavanchy vendirent le leur au notaire Nicod Curtat de Lutry; Thomas son fils et Nicolas son petit-fils demeuraient encore sur un mas de terre et pré *en Rey de Costaz* en 1545, mais ils abandonnèrent la paroisse de Lutry pour les Monts de Villette où en 1570 Nicolas était *grangier* de Claude Duflon de Cully. Même Mermet et Pierre Gindroz, au bénéfice d'une fraction d'abergement par mariage comme nous l'avons évoqué, vivaient dans une extrême précarité selon les données de la taille de 1550. Le premier possédait une fortune quasiment nulle de 23 florins alors que l'autre, entièrement démunie, ne payait que le focage. Les trois frères Peneveyre du Biot en faisaient de même ainsi que le meunier Rolet Antonioz des Gets. D'autres moururent sans descendance comme Jean Combaz des Gets en 1521 qui établit son testament en faveur de la Confrérie de Lutry attestant ainsi la perte des liens familiaux d'origine et l'absence d'héritiers dans un contexte de mortalité infantile endémique²⁰.

Dès les années 1530, les nouveaux-venus durent se satisfaire de métayages ou s'occuper comme *vignolans* au service des nombreux propriétaires de vigne pour les plus chanceux. Quelques-uns furent *chappuis* ou maçons et la plupart travaillèrent comme tâcherons dans le vignoble, comme journaliers agricoles sur les Monts ou se saisirent de toute occupation disponible pour le reste. Ainsi en 1543, alors qu'une peste sévissait à Lutry et que les candidats hospitaliers ne se pressaient pas à la tâche, Christophe Berthod des Gets pria le Conseil de l'accepter à cette fonction risquée. De même dès 1565, dans la grande paroisse de Villette, le *marron* chargé de visiter les pestiférés, de leur apporter de la nourriture et de les ensevelir était François Péraulaz du Biot²¹. À Lutry, d'autres se contentaient de garder *les chèvres de la ville* comme Étienne Lavuit de Bogève en 1533, d'être cordonnier *ne tenant boutique* comme Michel Gérod des Gets ou de louer une partie des fossés comme le meunier Rolet Antonioz, également des Gets, en mars 1536-1537 près de la porte du Grand-Pont. Ce dernier acquit néanmoins en mars 1538-1539 *une maison avec un moulin dans la dite maison* située dans le bourg

¹⁹ ACL, Bleu A1, 2 juillet 1534, f. 137.

²⁰ ACL Bleu Z2, f. 85; ACL Noir B1, 1522, f. 58; ACL, Rouge A4, 1545, f. 8; ACL Rouge A3, 1531, f. 10 et 17. ACV, Bp 13, f. 31-35. Les Lavanchy ne sont enregistrés ni dans la paroisse de Lutry, ni dans celle de Villette par la taille de 1550. En 1590, Louis et Claude Lavanchy, oncle et neveu du Mont de Lutry demandent «leur fayre quelque bien parce que leur maison, grange, meubles et graines par envallie de feu serait de nuict bruslée». Cf. ACC, L2, 22 février 1590. Le 6 novembre 1580, Jean Lavanchy vend une pièce de terre avec grange sise en Gremaudet à Claude Delessert son beau-frère demeurant sur le Mont de Lutry. Cf. ACV, D1 78/1-2, Notaire Antoine Marsens 1572, f. 54.

²¹ ACL Bleu A2, 6 et 30 septembre 1543 f. 3 ss; ACC, L2, 4 juin 1581, f. 12. Henri Voruz, «La commune de Villette au XVI^e siècle», *RHV*, N° 4, avril 1907, pp. 116-124 et N° 5, mai 1907, pp. 144-157.

pour le prix de 300 florins qu'il détenait encore en 1545, mais il ne put cependant la conserver puisqu'en 1550 il était dépourvu de fortune et ne payait que le focage à Lutry. En septembre 1530, Humbert Cottet du Biot tenta d'en faire de même en se faisant aboyer au Voisinant en bordure de Lutrive *pour bastir un moulin dans la dite place*, projet qu'il ne put cependant mener à bien, la place étant à nouveau aboyée en mars 1534 à Pierre Piccard de Lutry²².

À l'inverse des chefs de feu issus du haut-Giffre qui purent se concentrer par clans et réseaux familiaux autour de mas sur des terres proches ou voisines les unes des autres sur les Monts, les immigrés d'Aulps se dispersèrent dans les paroisses de Lavaux sans attache territoriale fixe. Au contraire des Lombards du Val Divedro, aucune concentration familiale n'est repérable non plus dans les villages viticoles, sauf dans deux hameaux secondaires qui reflètent leur condition modeste de tâcheron : à Lallex et au Plex sur la paroisse de Villette où en 1570 Antoine Gédey et Pierre Gédey (Le Biot), Claude Combettaz (de delà le lac) et François Grillet (Mégevette) représentaient quatre des sept chefs de feu *qui ne font point de vignes ou bien peu et à la plupart desquels on distribue la collecte des pauvres*. À Corsier/Lutry, en 1550, une même concentration relative est repérable avec des tâcherons disposant de fortunes quasiment nulles (Nicolas Penel du Biot, 80 florins, Rod Verney de Vacheresse, 13 florins), ou ne payant que le focage (Claude et Clément Péraulaz du Biot), condition que partageaient à Savuit François Peneveyre du Biot et, à Bochat, Pierre Buet de La Plagne dès 1530 et qui caractérisa aussi, plus tard, Pierre Dantan du Biot arrivé en 1588, admis pour un an seulement²³.

La présence de chefs de feux issus d'Aulps et de ses dépendances fut cependant assez significative pour offrir un échantillon d'une quarantaine d'entre eux reçus à la bourgeoisie de Lutry entre 1535 et 1550. La taille de 1550 montre que la plupart étaient démunis de bien et ne payaient que le focage, les quelques autres ne disposant que d'une fortune négligeable inférieure à 80 florins. Ceci confirme une précarité économique qui fut par exemple celle d'Aymé Charlet d'Aulps résidant aux Carbolles sur le Mont de Villette en 1578, réduit à demander l'aumône pour son frère Jean *d'autant qu'il est grandement détenu de maladie*²⁴. Ils étaient quasiment aussi démunis que dans leur vallée d'origine où la gabelle du sel de 1569 manifeste leur condition particulièrement

²² ACL, Bleu A1, 13 novembre 1533, f. 112 et 1^{er} mars 1536-37, f. 83; ACV, Dg 13/1-5, Jacques Bergier, 1538-39, f. 39; ACL, Rouge A5, 1545; ACL, Bleu Z2, f. 13 et 39; ACL, Bleu A1, 1^{er} mars 1536-37, f. 83 et Bleu A3, 23 avril 1562; ACL Rouge A1, octobre 1530, f. 43.

²³ ACC, L2, mai 1570, f. 10; ACV, Bp 13, f. 24, 31 et 34; ACL, Bleu A5, 11 décembre 1588, f. 58.

²⁴ ACC, L2, 31 janvier 1578. Rolet Charlet des Gets avait acquis une terre aux Carbolles en 1569, ACV, Di 48/1-2, Claude Deplace, 1565-1569, f. 26.

difficile provoquant leur afflux vers Lavaux au vu d'une situation économique qui s'était encore détériorée après le retrait des Valaisans. Dans la paroisse du Biot, l'extrême précarité caractérisait presque le tiers (47) des 151 feux enregistrés, proportion d'ailleurs semblable dans les autres paroisses de la vallée comme dans celle de Mégevette dans la vallée du Risse où 25 des 73 chefs de feux étaient qualifiés de « misérables ». La migration précoce des Dantan/Dentan du Biot reflète cette réalité alors qu'en 1569 trois des sept chefs de feux portant le patronyme étaient aussi des « misérables »²⁵. Aymonet Dantan avait été le premier membre de ce réseau familial à être signalé sur les Monts de Lutry après avoir acquis un mas de terre et bois qui ne relevait pas du fief de la ville avant 1540. À ce moment-là, certainement dû à son décès, le mas ne put être conservé par ses héritiers qui se déplacèrent à Puidoux, paroisse de Saint-Saphorin, en lien avec une famille alliée. Lors de sa demande d'affranchissement de la taille en 1575, Pierre Dentan fils d'Aymonet était présenté comme *natif du Biot, cy-devant demeurant à Habère et à présent résident à Puidoux*. Ceci suggère une migration antérieure sur les terres de l'abbaye dont il était taillable et les va-et-vient familiaux entre les deux côtés du lac. La précarité familiale à Puidoux poussa Pierre Dentan à devenir *serviteur* de noble Pierre Sordet de Cully en 1583 avant de revenir à Lutry dès 1588 comme tâcheron du mayor *en Bochat*. Bien que présents sur le territoire de la paroisse dès les années 1530, l'instabilité économique fit que les Dentan continuèrent d'être considérés à Lutry comme des habitants *ad tempus* jusqu'au début du XVII^e siècle. Naturalisés sujets de Berne en 1605, leurs descendants étaient encore *habitants pour une année* à Lutry en 1606, avant d'être enfin considérés *habitants perpétuels* en 1607. Cependant, ils n'accédèrent à la bourgeoisie qu'encore plus tardivement, en 1640 et 1641, après être parvenus à s'implanter dans le hameau de Savuit par alliance avec une famille du lieu²⁶. L'itinéraire instable de Pierre Dentan dans les paroisses de Lavaux illustre les raisons de l'intégration tardive d'une bonne partie des migrants du Val d'Aulps. Elle transparaît dans les registres de naturalisation de 1605 à 1657 où, alors que seuls trois individus originaires

²⁵ ADS, SA 2027, 1569, f. 111-116 et 121-122. Dans ce registre, le patronyme s'écrit Demptant/Demptan.

²⁶ ACV, Dg 13/2, Jacques Bergier, 1537-1539, f. 90; ACV, Dg 4, Georges Ansel, 1569-1575, f. 95; ACL, Bleu A5, 11 décembre 1588, f. 58 et 1^{er} décembre 1589; ACV, Di 18/1-3, Jean A. Chalon, 1581-1587, f. 31. Un autre cas emblématique de la circulation des chefs de feux parmi les possessions de l'abbaye d'Aulps sont les Vaudaux (Vodoz) signalés dans la paroisse de Villette dès 1580 et ensuite à La Tour-de-Peilz. Selon Victor Magnin, *Origine des familles bourgeoises de la Tour-de-Peilz*, Vevey: Imprimerie Klausfelder, 1935, p. 12: «Les Vaudaux étaient une famille originaire d'Aux établie par l'Abbaye de ce nom dans ses possessions des Habères. Ils y ont été appelés Jean ou Charles de la Vau d'Aux; plus tard de Vaud aux et enfin Vaudaux tout court. [...] À La Tour, l'orthographe du nom a varié, de Vaudaux, Vaudaulx, Vodaux, Vaudoz, à Vodoz enfin, dès le début du XVIII^e siècle.»

de la paroisse de Samoëns sont enregistrés, montrant ainsi l'épuisement et l'intégration du courant migratoire fauchigneron, ils sont une quarantaine issus d'Aulps et de ses dépendances²⁷.

AFFLUX DE POPULATION ET MESURES D'EXPULSION

Ceci laisse l'image d'une population de saisonniers extrêmement démunie et mobile, encline à aller et venir entre les paroisses de Lavaux et entre celles-ci et leur vallée d'origine. Ils étaient des paysans parfois identifiés à des montagnards sous-développés comme c'était le cas pour ceux venus du plateau situé au-dessus de Thonon appelé *pays de Gavot*²⁸ dont le plateau des Dranses en était une extension occidentale tout comme, sur les hauteurs, le Val d'Aulps. Ils constituaient surtout une main-d'œuvre disponible à la réputation exécutable due à la pauvreté et au soupçon de taillabilité comme le montre la décision du Conseil de la paroisse de Villette de « commander à François Maigroz de faire sortir Claude Perret son grangier d'autant qu'il est malvivant et d'autant qu'il est des Giets et taillable qu'il doit sortir de la paroisse »²⁹. Voruz dépeint de manière caustique la situation de « ces gens taillables, la plupart gavots, épaves des sujets de S.A. le duc de Savoie [...] tolérés pour un an au plus » habitant les monts en qualité de *grangiers*³⁰. Cette réalité se renforça avec la nette poussée migratoire en particulier de la paroisse des Gets dès la fin des années 1560. Un certain nombre d'immigrés tentèrent de faire souche. Mais les pressions du Conseil de Lutry pour qu'ils ne prennent racine se firent alors plus précises, en adoptant des mesures restrictives, en recourant aux autorisations temporaires de résidence d'un an et en obligeant les migrants à quitter le finage à l'échéance³¹. Ainsi, parmi bien d'autres, Aimé et Louis Bastard, Hugonin Anthonioz, François Baud, Pierre et François Combaz, Pierre Perret, tous originaires

²⁷ ACV, Ea 7, 1605-1795, f. 2-11. De même, à La Tour-de-Peilz, selon Magnin, *Origine des familles...*, op. cit., 1935, p. 11 : « dès l'année 1599, le recrutement de nouveaux bourgeois, qui avait été à peu près nul depuis la conquête bernoise, recommence, dont plus de la moitié de Savoyards, originaires de Thonon, d'Évian, d'Abondance, du Biot, de Morzine, de Samoëns, de Sixt, etc. Pendant l'espace d'une quarantaine d'années, plus de cinquante familles furent reçues bourgeois de La Tour. » Il note les patronymes Cottet, Plantin et Vaudaux issus du Val d'Aulps.

²⁸ « Le pays des Gavots alias le pays de Chaboul, en latin *Caput lacus*, la tête du lac; il s'agit du Chablais en Haute Savoie; les gavots ou gavaches étaient identifiés de façon usuelle, en l'époque qui nous intéresse ici, à des montagnards, légèrement sous développés... Préjugé? », Emmanuel Le Roy Ladurie, *Le voyage de Félix Platter, 1595-1599*, Paris : Fayard, 2000. pp. 87 et 600. Cf. aussi Fabrice Mounthon, « La famille et la terre: exploitation paysanne au Sud du Léman à la fin du XIII^e siècle », *Revue historique*, N° 264, 2002/4, pp. 891-937.

²⁹ ACC, L2, 27 avril 1582, f. 27v.

³⁰ Henri Voruz, *La commune de Villette...*, op. cit., 1905, p. 153.

³¹ Gérard Delaloye, *Un Léman, suisse...*, op. cit., 2002, pp. 16-17. ACL Bleu A3, juin 1574, f. 44-46.

des Gets, Pierre Dantan du Biot, Jaques Bron d'Aulps furent reçus *ad tempus*. Pour ceux qui demandaient à rester, le Conseil commença à exiger des attestations afin « qu'il se conste qu'il[s] so[en]it de franche condition »³². Même ceux alliés à des familles bourgeois du lieu comme Jacques Bron de Saint-Jean d'Aulps, beau-fils d'un récent bourgeois de Lutry, durent « produire [une] attestation selon laquelle luy, son père et mère sont gens de bien et qu'ils ne sont taillables ». Il fut conclu que « sa lettre ne fai[sant] mention de la taille que l'on ne peut le recevoir qu'elle ne fasse apparaître qu'il n'est pas taillable »³³. Pour prévenir ce type de démarche, le Conseil de la grande paroisse de Villette précisa même que « l'ordre du présent lieu n'est pas que la femme hérite la bourgeoisie étant mariée à un étranger »³⁴. Les stratégies d'insertion varièrent, mais quasiment toutes furent rejetées ou soumises à la condition de non taillabilité. Ainsi, le 20 janvier 1563, Bernard Perron des Gets, habitant *au Daley*, vint en Conseil pour annoncer qu'il avait payé le cens des compositions de Laurent Tornare dont il avait épousé la veuve. Il pria alors « Messieurs du Conseil de vouloir le recevoir et (le) composer es comung ». Il s'offrait « de demeurer toujours leur bon serviteur ». Mais le Conseil décida de maintenir le paiement du cens « à ceux qui tiennent les biens dudit Tornare » et quant à lui « on l'en remit avec les autres étrangers ». D'autres tentèrent de bénéficier de l'appui des notables dont ils tenaient les terres ou les vignes. Pierre et Georges Malliet frères pensèrent pouvoir profiter de leur service auprès du Seigneur de Corsier pour requérir d'être acceptés comme bourgeois perpétuels « daultant iceulx sont né(s) cy en ceste perroysse et quon a bon tesmoignage diceulx » ; il fut néanmoins décidé qu'on les accepte pour bourgeois « en conditions que sils sont talliables quils se doivgent dans ung an affranchir ou en deffault la présente largition sera cassé(e) et nulle »³⁵. Même le notaire Louis Curtat qui demanda au Conseil de Lutry de permettre que son *vignolan* Claude Matrinjoz de Vally au baillage d'Évian, puisse résider dans cette ville pour faire ses vignes accusa une fin de non-recevoir « d'autant qu'on ne veut plus recevoir d'étrangers »³⁶. L'exception existait néanmoins ; elle était liée à la qualité du requérant comme dans le cas du barbier Jean Flament, natif de Lyon et bourgeois de Genève, qui demanda à rester dans la ville de Lutry en mai 1567 et auquel le Conseil offrit un salaire généreux « afin de se pouvoir entretenir lui et sa famille et aussi si l'on veut qu'il se mette dans les maisons affligées de peste »³⁷. La nécessité faisant loi, l'urgence due aux pestes

³² ACC, L2, 8 mars 1583, f. 42v.

³³ ACL, Bleu A3, 21 février 1570, f. 122.

³⁴ ACC, L2, 3 janvier 1584, f. 58v.

³⁵ ACL, Bleu A4, 7 juin 1578, f. 77 ; ACL, Bleu A3, 20 janvier 1563.

³⁶ ACL, Bleu A3, 21 juin 1574, f. 49.

fit aussi que le *marron* François Péraulaz du Biot soit reçu bourgeois *sa vie durant* par le Conseil de Villette à condition qu'il exerce sa fonction³⁸. Plus rarement, l'acceptation à bourgeoisie fut liée au fait *d'être homme de bien* comme dans le cas de Jacques Bovard et de ses frères de Saint-Nicolas de Veroce qui furent composés pour deux cents florins le 3 juillet 1584 par le Conseil de la paroisse de Villette³⁹.

La présence de démunis venus d'outre lac devint si intense que, dès 1574, les Conseils de Lutry et de Villette recoururent à l'expulsion. Le 7 juin 1574, le gouverneur de Lutry produisit « un mandement obtenu de Monsieur le Bally de Lausanne contre les malvivants et estrangiers demourans rièrre la présente paroisse contenant que ceux qui par les gouverneurs ou gens au nom de la ville seront nommés à Monsieur le Mayor dehussent de évacuer la dite paroisse et mayorie ». Une semaine plus tard, on « ordonna à tous les étrangers qu'ils doivent vuider n'ayant aucuns biens comme vignes à la Saint Michel et ceulx qui n'on rien de biens à la Saint Barthélémy ». À la même date, on décida aussi que « touchant les estrangers que l'on ait à aller de porte en porte rièrre la paroisse et s'en querir des estrangers d'où ils sont et de quel Seigneur ils sont sujets et s'ils sont taillables ou non qu'ils aient à bien s'affranchir de leur Seigneur leur donnant terme pour se faire de deux ans »⁴⁰.

L'augmentation de la pauvreté poussa les autorités à agir comme ce fut le cas à Lutry où, « touchant les pauvres qui vont mendiant a esté conclu de faire venir tous les pères des pauvres qui vont mendiant de les faire tous commande[r] pour un billet au sortir du sermon ». Certains parvinrent cependant à demeurer tel le couturier Louis Bastard des Gets reçu *ad tempus* le 23 décembre 1574 « en payant comme du passé et en bien vivant [à condition] qu'il nourrisse ses enfants sans les envoyer mendiants » ou le grangier Pierre Blanche du Biot qui avait produit sa lettre d'affranchissement par laquelle « il est convenu qu'il est franc et non taillable »⁴¹. En revanche, Michel Bajolaz de la paroisse d'Habère ne rencontra aucune réponse favorable lorsqu'il demanda d'*« être reçu en la paroisse »* de Villette comme « grangier » de Jean Chexbres⁴².

Les réticences n'affectèrent pas que les migrants d'Aulps et des Gets, mais ceux-ci formèrent le gros des contingents concernés comme le montre le registre du notaire Georges Ansel où sur les 26 « affranchissements de l'hommage » auquel ils étaient

37 C'est-à-dire *une maison, un curtil, un muys de vin et 40 florins d'argent*. ACL, Bleu A3, 15 mai 1567.

38 ACC, L2, 4 juin 1581, f. 12 et 23 juin 1587, f. 139.

39 ACC, L2, 3 juillet 1584, f. 69v.

40 ACL, Bleu A3, 7 juin 1574, f. 43; ACL, Bleu A3, 14 juin 1574, f. 45 et 49; ACL, Bleu A3, 6 décembre 1574, f. 77v et 78; ACC, L2, 13 juin 1574, f. 23 et 14 juin 1574, f. 45.

41 ACL, Bleu A4, 23 décembre 1574, f. 80-81; ACC, Paroisse de Villette, L2, 25 avril 1578.

42 ACC, L2, 31 janvier 1578.

«tenus et astreints, annulant toute taille et toute condition de mainmorte», seulement deux ne dépendaient pas d'Aulps et de ses dépendances. Il en alla de même pour ceux des Gets comme ce fut le cas, entre autres, pour Laurent Roubel, «grangier» de Nicolas Challoux de Savuit, accepté pour une année en 1588 en ayant «produit sa lettre d'attestation de sa prudhommie et de franchise de taille faite par noble Philibert de Benevix, seigneur des Gets»⁴³.

Ces mesures furent prises parce que l'acquisition de terres à défricher n'était plus possible, les râpes étant entièrement colonisées. Par ailleurs, le gonflement des fratries parmi les migrants fauignerans de la fin du XV^e et de la première moitié du siècle avait assuré une réserve de main-d'œuvre locale suffisante qui, à son tour, se trouvait expulsée des mas et possessions divisées par mitose et se rabattait sur le vignoble. Cela ne facilita pas pour les immigrés de la seconde moitié du siècle l'accès à l'affermage et au vignolage qui avait attiré traditionnellement les migrants. Et ceci d'autant plus qu'eux-mêmes manifestèrent un taux de fécondité remarquable comme chez les Lavanchy et les Cottet⁴⁴. La fécondité des familles accru l'état de pauvreté des nouveaux venus du haut-Chablais et obliga les Conseils de Lutry et de Villette à prendre des mesures coercitives récurrentes. Dans la paroisse de Villette, en avril 1586, alors qu'il y avait «grande indigence et que tous les jours il est une infinité de pauvres étrangers à qui l'on doit donner des marques des pauvres de la paroisse», il fut à nouveau «derechef arrêter de faire commandement à tous les étrangers de sortir hors la paroisse»⁴⁵. Peu après, il fut même décidé «en suivant le mandement de Monsieur le Bailli causant le bruit de guerre qui est à présent et la grande quantité de gens qu'il est de delà le lac de faire toutes les nuits le guet le long du lac et commettre gens pour poser des sentinelles»⁴⁶.

L'EXIGENCE D'AFFRANCHISSEMENT, UN FREIN AU MOUVEMENT MIGRATOIRE

L'étroite surveillance fut menée autant face à la menace savoyarde sur Genève que pour tenter de freiner l'immigration *de delà le lac* dans un contexte économique difficile où *la disette et la cherté* obligeait le banneret de Cully à se rendre à Berne au nom des quatre paroisses de Lavaux afin de prendre des mesures concernant l'approvisionnement en grains⁴⁷. Le contexte était d'autant plus défavorable aux migrants que la peste sévit de manière redoublée à plusieurs reprises dès 1565 et en particulier durant les années

⁴³ ACV, Dg 4, Georges Ansel, vol. 4, 1569-1575 et vol. 5, 1577-1581; ACL, Bleu A5, 1^{er} juillet 1588, f. 28.

⁴⁴ Thomas Lavanchy avait six fils vivants en 1575. Cf. ACV, Dg4, Georges Ansel, 1569-1575, f. 100.

⁴⁵ ACC, L2, 2 avril 1586, f. 109v et 16 septembre 1586, f. 118.

⁴⁶ ACC, L2, 13 octobre 1586, f. 119v.

⁴⁷ ACC, L2, 8 septembre 1586, f. 117.

1580. En 1587, les pauvres étaient plus nombreux que jamais et le Conseil de Villette redoublait de préoccupation parce que «les pauvres ne se veulent abstenir d'aller mendiant nonobstant l'aumône qu'on leur donne d'ordinaire»; par ailleurs, la mortalité était telle que le lieutenant se plaignait du fait que la grande commune et non pas les villages «payent les despens des corps que l'on trouve morts par les chemins»⁴⁸.

Le contexte sociopolitique était par conséquent défavorable à l'immigration et l'exigence d'affranchissement de la taille visa à prévenir l'implantation des migrants dépendants de l'abbaye d'Aulps, un des plus puissants monastères de la Savoie médiévale et une des dernières seigneuries ecclésiastiques à maintenir la condition servile puisqu'il fallut attendre 1768 pour que les communautés du Val d'Aulps soient affranchies des droits féodaux⁴⁹. Pour le premier mouvement d'intégration d'étrangers, antérieur à 1550, aucun document de non taillabilité ne fut exigé, car, au vu du déclin relatif de la population de souche, la main-d'œuvre étrangère avait été nécessaire dans le vignoble pour remonter les murs et assurer les vendanges et sur les Monts pour défricher les râpes. Par ailleurs, ces migrants provenaient de vallées qui avaient vécu un calendrier d'affranchissement ancien ou participaient de communautés vivant principalement de l'élevage et ayant de fortes traditions d'autonomie⁵⁰. À la fin du XV^e siècle, la plupart d'entre eux étaient des affranchis pour avoir acquis le droit de se déplacer, sans doute aussi parce qu'étant les cadets de fratries, ils se trouvaient déliés de toute obligation foncière et censitaire. En se faisant aberger, ils se trouvaient soumis au cens, mais pas à la taille dans le sens servile. Ils n'entraient pas en possession de leur bien en fief taillable, mais libre et franc, soit en simple emphytéose. Ils ne devaient que les servis ou plutôt ce n'étaient pas eux qui les devaient, mais les biens qu'ils acquéraient en quelques mains qu'ils passent. C'est pourquoi dans les registres des redevances, qu'ils soient nobles, bourgeois et étrangers, tous payaient le cens pour leurs terres relevant du fief. Les étrangers du haut-Giffre et de Lombardie étaient donc des hommes «libres» qui avaient pu aussi bien acheter des terres à des tiers ou en acquérir en abergement et tout aussi bien en vendre.

En revanche, ceux du Val d'Aulps étaient encore inféodés à l'abbaye qui, comme nous l'avons évoqué plus haut, détenait les droits féodaux sur les terres. C'est pourquoi, certains immigrés provenant des paroisses qui lui étaient liées durent passer devant notaire pour se défaire de la taille et acheter leur franchise. Il est probable qu'une telle exigence contribua à freiner le mouvement migratoire en tout cas de ceux qui n'eurent

48 ACC, L2, 19 mai 1587, f. 136v et 2 juin 1587, f. 137v.

49 AAT, I-15: 17 août 1768, «Relation de l'affranchissement général des communautés de Montriond, Saint-Jean d'Aulps et Morzine, des droits féodaux dus à l'abbaye d'Aulps, reçu par Chabert, notaire.»

50 Nicolas Carrier, *La vie montagnarde..., op. cit.*, 2001, pp. 299-376.

pas les moyens d'en payer les coûts élevés. Mais cela n'empêcha pas l'intégration des autres qui furent à partir des années 1590 progressivement à nouveau reçus bourgeois dans les deux paroisses de Lavaux.

Cette troisième vague migratoire vers Lavaux se déploya en deux temps. Elle commença au début du XVI^e siècle dans la foulée de la migration du haut-Giffre. Les migrants de Samoëns et de Sixt passant de Verchaix dans la vallée du Giffre aux Gets sur les hauteurs empruntèrent la vallée d'Aulps pour rejoindre Thonon et entraînèrent dans leur mouvement certains chefs de feu de la vallée avec lesquels des liens matrimoniaux furent même noués. L'aggravation des conditions économiques de la population accentua le mouvement dès les années 1560. C'est la misère due à la surpopulation qui jeta une deuxième vague d'habitants du Val d'Aulps et des dépendances de l'abbaye vers Lavaux. Il est intéressant de constater que Lavaux fut un pôle d'attraction plus fort que Genève. Comme dans le cas des paysans du haut-Giffre, le pôle genevois fut insignifiant à lire André Covelle qui n'enregistre de 1480 à 1555 que quatre individus issus des Gets et du Biot pour des dizaines du bas Chablais et de la vallée de l'Arve⁵¹.

En revanche, ce ne fut pas une supposée conversion de la population au protestantisme et le retour du Chablais à la Savoie en 1569 qui provoquèrent l'exode vers Lavaux. L'arrivée des migrants d'Aulps ne peut pas être mise en rapport avec l'adoption de la Réforme par une partie de la population chablaisienne «qui aurait gagné le Pays de Vaud pour échapper à la réaction catholique» comme le laisse entendre Guichonnet⁵². Elle commença tôt dans le siècle et l'intégration à bourgeoisie des migrants s'effectua à Lutry au même rythme que celle des autres immigrés fauconnerans et lombards, dès février 1535, c'est-à-dire avant l'arrivée des Bernois et le passage à la Réforme. Dans la grande paroisse de Villette, il en alla de même avec un décalage d'une vingtaine d'année. Par ailleurs, contrairement au reste du Chablais occupé par les Bernois, les populations dépendantes de l'abbaye d'Aulps et sous domination valaisanne n'eurent pas la possibilité de devenir protestantes. Cette partie-là du Chablais servit plutôt de refuge aux religieux fuyant les villes de Lausanne et de Vevey passées à la Réforme⁵³. C'est pourquoi, les migrants de la seconde moitié du XVI^e siècle, expulsés par la pauvreté galopante de la vallée d'Aulps ou des terres de l'abbaye en Chablais, furent des étrangers à la

⁵¹ Et encore s'agit-il, outre le cas isolé de Mermet Antonioz en 1498, d'une filière familiale avec Rolet, Jean et Étienne Tissot respectivement en 1483, 1500 et 1501, tous des Gets, ainsi que de Claude Dognyon, seul individu venu du Biot en 1515. André Covelle, *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève*, publié d'après les registres officiels, Genève: J. Jullien, 1897, pp. 89, 132 144, 146 et 181.

⁵² Paul Guichonnet, «Lémigration alpine vers les pays de langue allemande», *op. cit.*, p. 571, note 126.

⁵³ Louis Girod, *Évian et le Chablais au fil de l'histoire*, Yens/Morges: Cabédita, 2000, pp. 116-120.

fois par leur origine et par leur différence religieuse. Fin novembre 1559, le Conseil de Lutry ne demanda à deux meuniers venus du Faucigny autorisés à séjourner un an dans la ville que de « vivre honnêtement comme gens de biens doibvent fayre... et... sans fayre aucunes mutinations aller ouyr la parole de Dieu »⁵⁴. En revanche, l'acte du 26 juin 1568 émis par le Conseil de la ville de Berne en faveur de Lutry se fit plus précis et stipula qu'aucun « ne serait tenu pour habitant sans judiciale et authentique attestation de sa naissance, condition et conversion du temps passé [...] [et] [...] que ceux qui ont été déjà reçus et le seront à l'avenir se portent en gens de bien obéissant aussi notre Réformation cependant qu'il feront leur résidence au dit lieu à peyne dudit bannissement de la paroisse »⁵⁵. Il faut cependant attendre le début du XVII^e siècle et la Contre-réforme salaisienne engagée en Savoie pour lire des exigences encore plus fermes en matière de religion. En mai 1602, le mercier Nicolas Aymonet de la paroisse de Saint-Gervais en Faucigny fut reçu bourgeois de Lutry « avec obligation de contribuer en toutes choses requises et de vivre et mourir selon la chrestienne réformation de nos Seigneurs ». Il en alla de même peu après pour Nicolas Dantan du Biot au moment d'être reçu habitant pour un an le 3 février 1606 en précisant expressément « suivant le désir qu'il a de suyvre à la Religion Chrestienne de laquelle il a vraye cognoissance [afin] de rendre tous les devoirs et offices requis à ung vray chrestien et voisin »⁵⁶. De telles déclarations restèrent cependant exceptionnelles pour une population migrante à laquelle on exigea l'adoption de la religion du lieu pour sa nécessaire intégration aux paroisses de Lavaux selon le principe du *cujus regio ejus religio* mais pas l'abjuration publique du catholicisme.

ARCHIVES

ARCHIVES DE L'ABBAYE DE TAMIÉ (AAT)

- Inventaire analytique, Fonds clos d'abbayes, I 1-5, www.abbaye-tamie.com.

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES (ACV)

- Bp 13, Bp 13bis et Bp 14, Registres de la taille de 1550.
- Dg 4, Notaire Georges Ansel, vol. 4, 1569-1575 et vol. 5, 1577-1581.
- Dg 13/1-5, Notaire Jacques Bergier, 1536-1561.

⁵⁴ ACL, Bleu A2, 30 novembre 1559, f. 153v et 154.

⁵⁵ ACL, Bleu E61, 26 février 1568, Acte en faveur de Lutry.

⁵⁶ ACL, Bleu A6, 16 mai 1602 et 3 février 1606. Cf. aussi ACL, Bleu A5, 4 octobre 1585 pour Bernard Aymonet, mercier de la paroisse de Saint-Gervais qui requiert la permission de louer une boutique.

- Dg 90/1-3, Notaire Pierre Deneschel, 1512-1521.
- Di 99/1, Notaire François Philippon, 1502-1520.
- Di 18/1-3, Notaire J. A. Chalon, 1581-1587.
- Di 19/1-3, Notaire Jean Chalon, 1529-1558.
- Di 21/1-3, Notaire Rod Chalon, 1502-1536.
- Di 48/1-5, Notaire Claude Deplace, 1567-1571.
- Di 113/1-4, Notaire Aymon Sordet, 1510-1531.
- Ea 7, Registre des étrangers naturalisés bernois dans le baillage de Lausanne, 1605-1795.

ARCHIVES COMMUNALES DE CULLY (ACC)

- L2 (1573-1590), L3 (1591-1605), Actes du Conseil de la paroisse de Villette.
- L13/7, Paroisse de Villette, *S'ensuivent les étrangers venus en la paroisse de Villette avec déclaration du lieu duquel sont sortis et procédés ou soit leurs prédecesseurs, 18 juin 1574.*
- L89/179a, Paroisse de Villette, *Des étrangers qui ont été reçus à bourgeois par usage, 17 janvier 1560; État des familles anciens et nouveaux bourgeois des paroisses de Lutry et Villette, 12 janvier 1778.*

ARCHIVES COMMUNALES DE LUTRY (ACL)

- Bleu A1-25, Manuaux des Conseils de la Commune de Lutry, 1529-1801.
- Bleu K1-4 (1377-1525), K 10 (1529), Cadastres, Fief de la ville de Lutry, Registre des reconnaissances.
- Bleu Z2, Inventaire des titres latins fait en 1680 par Gaulis.
- Rouge A1-30, Comptes communaux, 1373-1799.
- Noir B1-12, Comptes de l'hôpital, 1460-1704.
- Jaune C1, Recueil des Lettres de bourgeoisie, 1534-1780.
- Jaune C2, *Rolle de tous ceux que l'on a pu découvrir avoir été receus à Bourgeois à Lutry dès la prise du Pays tant par les livres du Conseil que par les livres de Bourgeoisie dressé par le secrétaire Mégroz en 1741.*
- Jaune C2, Rôle des familles bourgeoises de Lutry dressé en 1787 par J. Burnier secrétaire paroissial, revu et complété par F.R. Campiche 1913-1914.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SAVOIE (ADS)

- SA 2027, 1561-1576, *Rôles de la gabelle du sel, Chablais, dénombrement des feux des pays restituez par ceulx de Valley, 1569, f. 1-122.*

ANNEXES
I. Étrangers venus des possessions de l'abbaye d'Aulps en Chablais et de la paroisse des Gets reçus bourgeois à Lutry 1535-1647.

Nom	Prénom	Domicile	Lieu	Paroisse	Mandement	Réception
Amouldry	Claude			Aulps	Aulps	13-06-49
Anthonioz	Rolet, meunier	Bourg Lutry		Les Gets	Taninges	04-03-35
Bastard/ Baatard	Louis fils de Nicolas, couturier	Bourg Lutry		Les Gets	Taninges	28-12-67
Baatard	Thiévent			Les Gets	Taninges	05-01-1600
Berthod	Christophe, hôpitalier	Mont Lutry		Les Gets	Taninges	04-03-35
Berthod	Nicolas	Bourg Lutry		Les Gets	Taninges	18-05-43
Blanc	Anthoine, Mtre couturier	Voisinand		St-Cergues	Bonne	20-07-36
Blanc/Blen	Humbert			St-Cergues	Bonne	20-04-43
Blanc/Blent	Pierre			St-Cergues	Bonne	20-04-43
Blanche	Barthélémy			La Vernaz	Le Biot	18-12-1643
Boudrier	Claude, Mtre cordonnier	Voisinand		Les Gets	Taninges	20-04-43
Coppel/ Coupel	François et Antoine			Les Gets	Taninges	11-12-89
Cottet	Pierre, chappuis	Lutry	Mont d'Évian	Aulps	Aulps	18-05-43
Cullet	François, chappuis	Curtinaux	Le Villard	Boège	Bonne	29-06-36
Cullet	Hugonin, tisserand	Bourg- aux-Faviers	Le Villard	Boège	Bonne	06-07-36
Cullet	Mermet	Mont Lutry	Le Villard	Boège	Bonne	04-03-35
Delapery	Nicolas	Mont		Mégevotte	Thonon	23-01-40
Dentan/ Dantan	Jean, fils de Nicolas	Savuit		Le Biot	Aulps	23-10-1640
Dentant/ Dentan	Pierre, fils de Jean	Savuit		Le Biot	Aulps	15-10-1641
Destraz	Pierre, chappuis	Bourg Lutry		St-Cergues	Bonne	13-07-35
Dufresnes	Jacques			Le Biot	Aulps	14-12-1647
Favre	Claude	Mont		Aulps	Aulps	19-01-35
Favre	Jean	Mont		Aulps	Aulps	11-03-35
Félisaz	Jean, maçon	Curtinaux	Boège	Le Villard	Bonne	20-04-43
Frarin	Claude	Bourg Lutry	Onnion	Mieussy	Taninges	20-04-43
Gindroz	Pierre, Jaques	Mont Lutry		Les Gets	Taninges	20-04-43
Gérod/ Girod	Michel, cordonnier	Bourg Lutry		Les Gets	Taninges	13-06-49
Guillent	Rolet	Mont		Les Gets	Taninges	23-01-40
Grillet	Nicolas	Bourg Lutry		Mégevotte	Thonon	16-08-36
Grivel/ Grevel	Pierre			Morzine	Aulps	11-12-1620
Guex	Antoine, fils de Pierre	Lutry		Le Villard	Bonne	12-12-1610

Nom	Prénom	Domicile	Lieu	Paroisse	Mandement	Réception
Jandet Lavanchy	Jean Nicolas, fils de Thomas	Mont Lutry	La Plagne	Les Gets Morzine	Taninges Aulps	23-12-1640 01-04-35
Lavanchy	Thomas et Nicolas, fils	Mont Lutry	La Plagne	Morzine	Aulps	15-04-35
Lavuit Matthieu	Étienne Michel puis Antoine Bordon son neveux	Savuit Mont Lutry (rière Corsier)		Bogève Mégevette	St-Jeoire Thonon	16-01-40 13-05-35
Méchod/ Mechoz	François			Bogève	St-Jeoire	12-12-1615
Méchaux	Claude			Bogève	St-Jeoire	26-12-1625
Mennet	Jean	Voisinand		Habère	Thonon	20-04-43
Mennet	Louis, tailleur	Bourg Lutry		Habère	Thonon	20-04-43
Mennet	Pierre	Bourg Lutry		Habère	Thonon	10-08-36
Mestraux	Jean	Bossière	Le Villard	Boège	Bonne	13-05-35
Mestraux alias Billard	Jean	Curtinaux	Le Villard	Boège	Bonne	04-03-35
Peneveyre	Antoine	Bourg Lutry		Aulps	Aulps	01-07-35
Peneveyre	François	Bourg Lutry		Aulps	Aulps	18-03-35
Peneveyre	Pierre	Mont Lutry		Aulps	Aulps	18-03-35
Péraulaz	Enfants de feu Jean	Bourg Lutry	La Touvière	Aulps	Aulps	22-04-35
Péraulaz	François	Corsier	La Touvière	Aulps	Aulps	22-04-35
Perrey/ Perret	Bastian			Les Gets	Taninges	12-10-1615
Perron/ Esperron	Bernard, fils Bernard	Le Daley		Les Gets	Taninges	19-01-73
Pinget	Humbert, chappuis	Bourg Lutry		Bogève	St-Jeoire	13-06-1600
Pinget	Claude			Bogève	St-Jeoire	04-02-1607
Penel/Pignel	Nicolas	Corsier		Le Biot	Le Biot	13-06-49
Plantin alias Panatey	Jean, beau-frère de Jordan	Montpreveyres		Aulps	Aulps	13-05-35
Pont	Bovet					
Pont	Louis, fils Aimé	Corsier		Bonne/ Menoge	Bonne	10-01-35
Rausselet	Nicolas, fils Aimé	Bourg Lutry		Bonne/ Menoge	Bonne	10-03-35
Soujon	Claude, fils de			St-Jeoire	St-Jeoire	23-01-40
Soujon	Barthélémy					
Soujon	Louis	Bourg Lutry		Aulps	Aulps	23-01-40
Soujon	Jean	Bourg Lutry		Aulps	Aulps	08-04-35
Soujon	Jean le jeune	Bourg Lutry		Aulps	Aulps	13-06-49
Vers/alias de Bajole	Jaques, chappuis	Bourg Lutry	Combe de Boège	Boège	Bonne	20-04-43

Sources ACL, Bleu A1, 1529-1541 et A2, 1542-1559, ACL, Jaune C2, 1787, f. 49-111.

II. Autres étrangers issus des possessions de l'abbaye d'Aulps et de la paroisse des Gets signalés comme résident temporaire dans la paroisse de Lutry

Nom	Prénom	Cité en	Paroisse ou lieu d'origine
Bajolaz	François,	Chappuis Lutry 1576	Boège
Baux	François	Doit sortir de Lutry en 1572	Les Gets
Bel	Sébastien	Cité en 1597 à Lutry	Habère
Berthod	Pierre	1572 grangier de Claude Appotelloz de Lutry	Les Gets
Bron	Pernette, fille Pierre	Citée 1514 épouse Jacques Chinaulx	Le Biot
Clément	Claude	Abergé 1510 en Margot	Aulps
Combaz	Pierre	1569 grangier	Les Gets
Combaz	Claude	1579 Lutry	Les Gets
Combaz	Michel	1601 Mont	Les Gets
Contoz	Jean	À Lutry cité en 1519 et 1591	Le Biot
Coppel	François et Antoine	À Lutry en 1585 et 1588	Les Gets
Crétet	Nicolas	Mont 1537	Les Gets
Détrier/Détry	Michel	Savuit, 1596 épouse Pernon Arensoz	Boège
Garin	Nicolas	Grangier en Margot des Balissat en 1605	La Plagne
Gay	Pierre	Cité à Lutry en 1590	Le Villard
Jaques	Sermoz; maître maçon	À Lutry en 1539	Le Villard
Muffaz	Claudaz, femme		
	François Baucion	À Belmont en 1530	Aulps
Perret	Pierre fils feu Claude	1572 grangier Mont, doit vider en 1574	Les Gets
(Es) Perron	Bernard	Au Daley 1563, épouse la veuve de Laurent Tornare	Les Gets
Pugyn	Pierre, maître chappuis	Bourg de Lutry, 1590-91	Mégevette
Raulex	François	1572	Les Gets
Thonioz	Nicolas	1575	Mégevette
Tréblet	Jacques	1572 grangier de Claude Pouly Mont Lutry	Les Gets
Valet	François	Demeurant à Lutry en 1603	Les Gets
Vulliet	Nicolas	1570 Lutry	Les Gets

Source: ACL, Bleu A1-4; ACC, Villette, L2 et L3.

**III. Étrangers venus des possessions de l'abbaye d'Aulps en Chablais et de la paroisse des Gets reçus bourgeois ou cités dans la Grande paroisse de Villette
1535-1647**

Nom	Prénom	Domicile	Lieu d'origine	Paroisse d'origine	Cité en ou année de
Amouldry	Jean	Mont		Le Biot	26-11-1591
Bajulaz	Michel	Grangier, Mont	Combe de Boège	Boège	Cité 1572 et 1578
Bajulaz	Sermoz	Mont		Boège	Cité 1560
Berthod	Jacques	Grangier, Mont		Les Gets	Cité 1587
Blanc	Humbert	Épesses		St-Cergues	1550
Blanche	Nicolas, Mtre maçon	Lalex	La Vernaz	Le Biot	27-02-1607
Blanche	Pierre	Dès 1569			
Baux	Aimé	Grangier, Mont	La Vernaz	Le Biot	Cité 1578
Bel	Jean, chappuis	Demeurant à Grandvaux dès 1523		Les Gets	08-01-1552
Bel	Michel	Grangier, Mont		Habère	15-01-1552
Boèjoz	Pierre	Paroisse de Villette	Le Fort	Habère	Cité 1586
Boège alias	Jacques	Paroisse de Villette		Habère	Cité 1577
Du Villard				Habère	Cité 1566
Bron	Jacques fils Jacques	Grangier, Mont		Aulps	Cité 1578
Buet	Pierre	Demeurant à Grandvaux	La Plagne	Morzine	Cité 1579
Caresmontrant	Pierre	Cully		Habère	Cité 1580
Charlet	Rolet	Mont Carbolles		Aulps	27-10-1551
Combettaz	Étienne	Lallex	De la le lac		1620
Condevaux	Jean, fils de Claude	Cully		Boège	Cité 1574
Cottet	Pierre	Riex, vignolan	Mont d'Évian	Le Biot	29-10-1551
Cottet	Louis	Aran, vignolan	Mont d'Évian	Le Biot	Avant 1560
Cottet	Guillaume	Cully	Mont d'Évian	Le Biot	Avant 1560
Dauteville	Antoine, maçon	Grandvaux	La Vernaz	Le Biot	14-01-1592
Delavernaz	Jean	Cully	La Vernaz	Le Biot	Avant 1560
Garin	Rolet	Villette		Le Biot	Cité 1574
Garin	Pierre	Villette		Le Biot	Cité 1594
Gay/Guay	Nicolas (chappuis)	Cully, épouse Isabelle Bidaux de Grandvaux	Le Villard	Boège	Cité 1572 et 1582
Gédit/Geydit	Jacques	Cully		Le Biot	Avant 1560
Girod/Gérard	Michel	Lallex		Les Gets	Avant 1560
Grand	Claude	Crêt Épesses	Seytroux	Le Biot	Cité 1575
Gret	Claude	Chexbres		Le Biot	Cité 1593
Grivel/Grevel	Pierre	Grandvaux		Morzine	Cité 1520
	François	Mont			Cité 1570
Guillet	Mermet	Mont		Les Gets	Cité 1574
Jaquemard	Claude	1587		Habère	Cité 1587
Jaques	Pierre ffieu François	Mont Villette	Le Villard	Boège	Cité 1571

Nom	Prénom	Domicile	Lieu d'origine	Paroisse d'origine	Cité en ou année de
Jaques	Nicolas	Mont, grangier, puis escherins, Mont de Lutry	Le Villard	Boège	Cité 1584
Jaques	Jean	Mont, grangier	Le Villard	Boège	Cité 1584 et 1602
Jandet	Claude	Mont 1565	La Roche	Habère	Cité 1565
Lavanchy	Nicolas	Mont	La Plagne	Morzine	07-05-1591
Lavanchy	Amey	Mont	La Plagne	Aulps	Cité 1566
Lavanchy	Pierre	Mont	Boisvenant	Morzine	Cité 1592
Mennet	Étienne	Crêt Épesses		Habère	24-05-1594
Mennet	Gonin et François frères	Cully, chappuis		Habère	Cité 1586
Muffat	Pierre,	grangier		Le Biot	Cité 1580
Muffat/ Meffaz	Étienne	Grandvaux, 1599		Le Biot	1611
Pajoz	Amey	Villette		Aulps	Cité 1587
Paschon/ Pauchon	François	Rière Villette	La Plagne	Morzine	Cité 1595
Paschon/ Pauchon	Jacques	Rière Villette	La Plagne	Morzine	Cité 1577
Perret	Claude	Grangier, Mont	Les Gets		Cité 1582 et 1586
Peyrollaz	François	Cret d'Épesses	La Touvière	Le Biot	1581
Plantin/ Panatey	Antoine	Carbolles dès 1565		Aulps	1647
Rosset	François ffeu Jacques	Se marie à Cully, grangier Mont	La Plagne	Morzine	Cité 1585
Rosset	Pierre, fils de Jean	Riex		Le Biot	Cité 1564
Roubel	Laurent,	grangier, Mont		Les Gets	Cité 1572 et 1588
Soujon	Aymod, François, Daniel et Pierre	Mont		Aulps	21-03-1589
Taberlet	François	Mont	La Plagne	Morzine	Cité 1568
Tornier	Humbert	Mont		Le Biot	Cité 1565
Valletaz	Jean	Mont		Le Biot	Cité 1558
Vallon	Jean	Aran, 1574, Chenaux 1591, vignolan	La Plagne	Morzine	1611
Vauldaux	Pierre	Mont		Habère	Cité 1586
Vaudaulx	Jean	Mont	Aliboz	Le Biot	Cité 1594
Vauldaux	Amey	Mont		Le Biot	Cité 1590
Vernier/ Vernery	Jean	Cully		Le Biot	Cité 1589

Source: ACC, Villette, L2 et L3; ACV, Fichier Chastelain.

IV. Déclarations d'affranchissement, notaire Georges Ansel, 1574-1578

Nom	Prénom	Lieu d'origine	Paroisse d'origine	Domicile	Année
Amouldry	Jean, ffeu Amey	Le Biot	Le Biot	Cully	1575
Blanche	Nicolas ffeu Nicolas	La Vernaz	Le Biot	Cully	1575
Bovard	Pierre + huit enfants	La Chapelle	St-Nicolas Véroce	La Crausaz	1575
Bron	Jacques ffeu Pierre	Aulps	Aulps	Mt Villette	1575
Cottet	Claude ffeu Claude	Aulps	Aulps	Riex	1575
Cottet	Louis et Sarah ffeu Pierre	Aulps	Aulps	Aran	1575
Cottet	François et Benoit ffeu Claude	Aulps	Aulps	Mt Villette	1575
Dantan	Jean et Claude	Le Biot	Le Biot	Puidoux	1575
Degard	Nicod et François son neuveu	Hauteluce	Beaufortin	Lutry	1574
Félisaz	François ffeu Jean	Boège	Le Villard	Lutry	1574
Gédeyt	Jacques et Clément ffeu Pierre	Le Biot	Le Biot	Riex	1575
Grand alias Mennet	Claude	Seytroux	Le Biot	Épesses	1575
Guillet	Hugoz et Claude fils de Mermet et enfants de feu François Antoine, l'aîné et le jeune fils de Bernard	?	?	Lutry	1574
Haulteville	Jean, Claude, Louis, Gabriel François et Jacques ffeu Thomas	La Vernaz	Le Biot	Grandvaux	1575
Lavanchy	Nicolas	La Plagne	Aulps	Rière baillage de Lausanne	1575
Lavanchy	Antoine de	La Plagne	Morzine	Cully	1575
Lécueblobz	Bernard ffeu Jean		Habère	Vevey	1574
Mennens/ Meynens	Pierre ffeu Jean pasteur		Habère	Corsier/Vevey	1575
Mennens/ Meynens	Guillaume couturier	Essert-Roman	Le Biot	Corsier/Vevey	1575
Muffaz	Germain fils de Jean	Aulps	Aulps	Lausanne	1575
Peneveyre	Claude, Bernard et Clément frères ffeu Antoine	Aulps	Aulps	Belmont	1575
Peneveyre	Pierre	Aulps	Aulps	Lutry	1578
Péraulaz	Bernard	La Touvière	Aulps	Lutry	1575
Rod alias Caravel	Michaux ffeu Collet ffeu Aimoz	Monmanist	Sallanches	Rivaz	1575
Thonioz	Nicolas		Mégevette	Lutry	1575

Source: ACV, Dg4, Georges Ansel, vol. 4, 1569-1575 et vol. 5, 1577-1581.